



Médiathèque départementale des
Hautes-Pyrénées

Présentation du service des navettes



Un service de navettes, pourquoi ?

- Mieux répondre aux besoins des bibliothèques du réseau
- Un raccourcissement des délais de distribution et de récupération des demandes précises
- Une meilleure rotation des collections



Un service de navettes, pour qui ?

- Les bibliothèques municipales
- Les bibliothèques relais
- Les points lecture
- Les dépôts

Seules les écoles ne profiteront pas de ce service



Un service de navettes, à quelle fréquence ?

Selon les besoins de chaque bibliothèque, la fréquence est de:

- 2 fois par mois
- 1 fois par mois


Pour la période juillet/août, 1 seul passage sera effectué

NB: ce service ne proposant pas la même offre que le bibliobus, il ne se substituera pas à ce dernier. Il sera donc possible d'avoir dans le même mois, voire la même semaine le passage du bibliobus et le passage de la navette.



L'élaboration du planning

- Tous les dépôts desservis sont répartis sur des circuits fixes : 10 circuits différents assurés par un agent de la MD65
- Chaque circuit a une date et des heures de passage fixes.
Ex: circuit n°1 = le 1^{er} lundi du mois
- Les jours et heures de passage dans chaque dépôt seront fixés au mieux en accord avec les dépôts
- Un calendrier annuel de passage de la navette vous sera fourni et des avis de passage accompagnés de la liste des réservés à retourner seront envoyés **par mail** 8 jours avant la date prévue

- 
- Le passage de la navette ne s'effectue pas obligatoirement pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque.
 - Dans ce cas, les dépositaires doivent proposer un autre lieu où poser et récupérer les documents. Ex: école, mairie, poste ...



Quels supports transitent par la navette ?

- Tous les documents réservés disponibles : livres, CD, DVD.
- Certains supports d'animation : kamishibai, butai et malles
- Les lectures suivies ne sont pas acheminées par la navette sauf cas exceptionnel.



Le rôle de la MD65

- La MD65 s'engage à mettre à disposition 2 bacs par dépôt : 1 à la MD pour l'aller et un dans le dépôt pour le retour. L'échange de ces bacs se fait lors de la navette
(même si les bacs sont vides)
- L'agent qui assure la navette passe les documents en prêt et en retour.



Votre rôle

- Dès réception de la liste des réservés à retourner, penser à les mettre de côté ou à les demander à vos lecteurs
- Préparer les documents à rendre
- Amener le bac de documents au lieu convenu pour le passage de la navette (si ce n'est pas à la bibliothèque).



Comment réserver ?

- Pour les bibliothèques informatisées:

- par le biais du portail Internet de la MD avec un n° d'adhérent qui vous sera fourni.

Les adhérents des bibliothèques informatisées peuvent faire eux-mêmes leurs réservations sur le portail Internet de la MD65.

- par le biais du logiciel de gestion Orphée.net.

- par le biais du service réservation de la MD.

- Pour les bibliothèques non informatisées:

- par le biais du portail Internet depuis n'importe quel ordinateur avec un n° d'adhérent qui vous sera fourni.

- par le biais du service réservation de la MD65.



Que réserver ?


- Livres, CD, DVD appartenant à la MD65.

Attention: le fonds propre de chaque bibliothèque n'est pas réservable par les autres bibliothèques du réseau.

Ex: la bibliothèque d'Argelès ne peut pas réserver un livre appartenant à la bibliothèque de Cauterets.



- Le nombre de réservations n'est pour l'instant pas limité en quantité. Cependant, leur acheminement par la navette dépendra de la charge totale du véhicule. Il semble raisonnable de compter une moyenne de 1 bac par bibliothèque maximum.

- 
- Dans le cas de demandes sur des documents qui ne sont pas dans le catalogue: il faut faire une suggestion d'acquisition au service réservation de la MD65
mél: resamediatheque@ha-py.fr
ou téléphone: 05-62-56-75-65
ou via le formulaire spécifique sur le portail
 - Les réservations sur un thème (pas de titres précis) peuvent se faire soit sur le portail, après recherches, soit directement auprès du service réservations de la MD65.
 - Rappel: le matériel d'animation (sauf kamishibaï et butaï) n'est pas pris en charge par les navettes. Il n'est pas non plus réservable par le portail ni par Orphée, il faut pour cela contacter le pôle Animation de la MD65:
mél : elodie.duhar@ha-py.fr
ou téléphone : 05-62-56-75-41



- La réussite de ce projet, basé sur l'échange réciproque, repose sur la participation active de tous. Il ne sera efficace que si **toutes** les bibliothèques jouent le jeu.